

Réponse liste de Jean Marie REY Le Monétier les Bains

Questionnaire destiné aux candidats aux élections municipales

(Vous pouvez inscrire vos réponses soit dans les espaces prévus à cet effet ci-dessous, soit sur un document séparé. Merci).

A- Politique de l'eau.

Dans le périmètre de la CCB, il revient à chaque commune d'organiser le service d'eau potable, la communauté de communes n'ayant pas cette compétence.

La loi NOTRe dispose que cette compétence devra être transférée à une intercommunalité d'ici 2026 au plus tard.

Dans le Briançonnais, la « SPL ESH-D » (Société Publique Locale Eau Services Haute-Durance) est un opérateur public de l'eau. Elle a été créée en 2016 par quatre communes et son capital est actuellement détenu par 6 communes.

Merci de vous exprimer sur les points ci après :

A1- Comment envisagez-vous d'améliorer la qualité et la maîtrise des prix du service de l'eau dans votre commune?

L'eau est de la compétence de la Commune

Amélioration et fiabilité : en réalisant la jonction de la source de la Fontette avec le Casset, qui lui-même est déjà connecté sur le réseau de Monétier. La source de la Fontette offre une eau stable et de qualité qui nous permettra de nous affranchir des épisodes troubles du captage du Tabuc

A2- Pour vous, la SPL ESH-D est-elle un prestataire adapté pour le service public de l'eau ? Lui confierez-vous la gestion de l'eau de votre commune (si ce n'est déjà fait) ?

SPL ESHD nous semble un prestataire adapté pour la Commune, qui siège au conseil d'administration comme adhérente, et qui remplit correctement les rôles qui lui ont été confiés : relevé de compteur, facturation et recouvrement

A3- Quelle est votre vision, pour votre commune, de l'application de la loi NOTRe (transfert obligatoire de compétence à la CCB au plus tard en 2026) ?

Nous suivrons l'application de la loi en veillant aux intérêts des usagers de la Commune par notre présence vigilante à la CCB

A4- Quelle place comptez-vous donner aux associations d'usagers dans le pilotage de ce service public ?

Oui, nous comptons intégrer les associations à la commission gestion de l'eau afin qu'elles participent aux grandes décisions. Les statuts devront être repensés en ce sens.

B- Politique de l'assainissement.

Pour les habitants du Briançonnais, l'assainissement reste un problème majeur.

Le contrat de DSP entre la CCB et SEERC-SUEZ a démontré toutes ses insuffisances depuis 14 ans. Les parties sont en conflit juridique, le fonctionnement opérationnel est gravement perturbé.

La CCB a pris l'initiative d'une rupture anticipée du contrat. Cette décision a été suspendue par un jugement de référé (janvier 2020).

Merci de vous exprimer sur les points ci après :

B1- Êtes-vous prêt à continuer le processus devant aboutir à l'abandon du contrat entre la CCB et SEERC-SUEZ ? *Oui, l'assainissement doit redevenir un service public et de fait doit être géré par la Communauté de Communes du Briançonnais* **B2-** Quelles sont vos propositions sur la future gestion de l'assainissement ?

Un service public sous forme d'une SPL avec un mandat clair répondant aux besoins des usagers et une gouvernance transparente **B3-** Comment prévoyez-vous l'évolution des prix de l'assainissement pour les usagers ?

Nous ferons tout pour maîtriser les prix mais les contentieux en cours risquent de les impacter

B4- Pour vous, le projet d'augmentation de la capacité de la station d'épuration Pur'Alp (pour un investissement estimé à près de 8 millions d'euros, en raison des plans de développement immobilier du Briançonnais), est-il nécessaire et raisonnable -à court, moyen ou long terme - ?

Cela nous semble incontournable et indispensable

B5- Quelle place comptez-vous donner aux associations d'usagers dans le pilotage de ce service public ? *Une consultation et une représentativité importante en fonction des contraintes de la loi*

C- La ressource en eau.

La ressource en eau dans le Briançonnais n'est pas illimitée, et nous devons la partager avec les populations en aval. Les activités humaines, notamment touristiques ici et agricoles en aval, tirent de plus en plus sur cette ressource.

Merci de vous exprimer sur les points ci après :

C1- Quelle seront vos priorités pour une gestion plus responsable de la ressource en eau ?

Réfection des réseaux pour combler les fuites, entretien des canaux pour une irrigation naturelle des cultures, une aide à l'installation de

récupérateurs d'eau de pluie et de fonte de la neige

C2- Comment concilier développement touristique et économie de l'eau ?

Information auprès des usagers pour une compréhension plus fine de la gestion de l'eau (douches, bains,etc...), conforter le tourisme 4 saisons

D- Démocratie et organisation institutionnelle.

Au fur et à mesure des transferts de compétence, il semble que les conseils municipaux s'estiment «dépossédés» des domaines concernés. Il en résulte que la gestion communautaire est éloignée des conseils municipaux et encore plus de la population, ce qui pose un problème de démocratie.

Merci de vous exprimer sur les points ci après :

D1- Comptez-vous débattre prochainement au sein de votre conseil municipal des problématiques soulevées par les questions qui précèdent ?

Notre équipe a fait de la communication et du lien social sa principale préoccupation : comment ne pas envisager de faire participer les usagers aux principaux débats concernant les problématiques développées ci-dessus...

D2- Comptez-vous faire des élus à la CCB de vrais porte-parole de votre conseil municipal ? Mettrez-vous à l'ordre du jour de vos conseils municipaux des compte-rendus des positions prises en conseil communautaire ?

Les compétences de la CCB augmentant, il nous semble évident que l'information du résultat des travaux réalisés lors de réunions communautaires doit faire l'objet d'un retour fort au sein du conseil municipal

Merci